

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 juillet 2024  
**N°057/11-07-2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 22

Absent : 0

Procurations : 7

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANNZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELIER, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Madame Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Monsieur Mostafa MARCHOUD à Madame Najat MOGHEL  
Madame Vérane ALBEROLA-LAMARRE à Madame Zohra DIRHOUSI  
Monsieur Jean Loup RICHE à Monsieur Jean-Pierre OLIVARES  
Monsieur Régis MORVAN à Monsieur Joël VEZINHET  
Madame Florence MARCHETTI à Monsieur Pascal HEYMES  
Monsieur Frédéric WOILLET à Monsieur Franck FIANDINO  
Madame Nathalie VERDIER à Monsieur René REVOL

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre OLIVARES

**AFFAIRE N°13**

**Règlement de fonctionnement de la crèche municipale Françoise Chazot – Modification et approbation de signature**

Le règlement de fonctionnement de la crèche municipale Françoise Chazot doit évoluer pour se mettre en conformité avec l'évolution de la réglementation relative aux établissements accueillant des jeunes enfants, mais aussi pour intégrer des modifications d'organisation et de gestion internes à l'établissement.

Les modifications apportées sont surlignées dans la proposition de règlement de fonctionnement joint en annexe.

Elles portent essentiellement sur :

- La capacité d'accueil modulé en début et fin de journée revue à la hausse en raison d'un nombre important de contrats d'accueil à forte amplitude horaire ;

- La référence à un nouveau logiciel de gestion à compter d'août 2024 automatisé de gestion des heures de présence (pointage tactile) ;
- La facturation basée sur les heures réelles, à terme échu, et non plus lissées sur l'année ;
- Les annexes portant sur la santé (protocole d'administration de médicaments, protocole en cas d'urgence médicale, maladie à éviction, panier-repas), et sur les sorties hors de l'établissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- Approuver le nouveau règlement de la crèche municipale Françoise Chazot ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement de la crèche Françoise Chazot ;
- Charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, à Monsieur le Président de la CAF de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol

Acte rendu exécutoire :  
Après envoi en préfecture le :  
Et publication ou notification le :  
ID :



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet